

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/10/2022

Dossier complet le :

18/10/2022

N° d'enregistrement :

6633

1. Intitulé du projet

Création d'un forage pour les besoins d'irrigation de parcelles de maïs destinées à l'alimentation des animaux, pommes de terre de consommation, pois de conserve, oignons et carottes à Saponay (02)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom FRAEYMAN

Prénom Fabien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA de Trugny

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Fraeyman Fabien, gérant

RCS / SIRET

3 7 7 8 2 1 9 6 2 0 0 0 1 8

Forme juridique S.C.E.A.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Réalisation d'un forage de 90 m de profondeur pour l'irrigation de parcelles à Saponay (Aisne). Travaux soumis à un dossier loi sur l'eau (IOTA) pour les rubriques 1.1.1.0. et 1.1.2.0 du Code de l'Environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage de 90 m de profondeur, captant l'aquifère des sables de l'Yprésien supérieur à Saponay (02).

Le débit d'exploitation envisagée est de 70 m³/h pendant 12 heures par jour, soit 840 m³/jour. Le volume annuel prélevé sera de 140 000 m³. Il sera exploité sur des années différentes du forage créé par la SCEA de Trugny à Cramaille référencé comme le forage n°BSSS004CSCQ de sorte que chaque année, au maximum 140 000 m³ seront prélevés en nappe pour les deux forages.

4.2 Objectifs du projet

Le forage servira de point de prélèvement des eaux souterraines pour l'irrigation des cultures de la SCEA de Trugny (maïs, pommes de terre de consommation, oignons, carottes et pois de conserve). Les prélèvements seront donc réalisés sur la moitié de l'année (avril à septembre).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée prévisionnelle de 15 jours et comprennent :

- Un avant-puits sur les trois premiers mètres pour isoler les formations superficielles, cimenté à l'extrados jusqu'au TN.
 - Un télescopage des calcaires du Lutétien et des Sables de Beauchamp entre -3 et -49 m/TN cimenté à l'extrados
- Une colonne captante en PVC, de 315 mm de diamètre :
- En tube plein de +0,5 à -49 m/TN,
 - En tube crépiné par fentes (ouverture 0.75mm) au-delà entre -49 et -90 m/TN.
 - Un massif de gravier siliceux pour combler l'espace annulaire de la colonne captante entre 46 et 90 m/TN.
 - Un bouchon d'argile entre 45 et 46 m/TN.
 - Une cimentation en tête.
 - Une dalle bétonnée en tête avec capot métallique de fermeture hors sol en acier, afin d'éviter toute pollution des eaux captées.

Le forage sera nettoyé et fera l'objet d'essais :

- Pompage d'essai par paliers : 4 paliers à débit croissant dont le dernier sera identique ou supérieur au débit maximal d'exploitation. Ce test sert à connaître la capacité de production et la courbe caractéristique de l'ouvrage, définissant son « état initial ».
- Pompage d'essai de longue durée : 48 heures de pompage à débit constant. Ce test sert à déterminer les caractéristiques de l'aquifère, nécessaires pour confirmer les potentialités de la nappe et évaluer les incidences du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si les résultats sont concluants, le forage sera utilisé pour l'irrigation des cultures de la SCEA de Trugny (02).

Le débit d'exploitation envisagé est de 70 m³/h pendant 12 heures par jour, soit 840 m³/jour, soit 140 000 m³/an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Pour la création du forage : Déclaration au titre du Code de l'Environnement : rubrique 1.1.1.0

- Pour les prélèvements : Déclaration au titre du Code de l'Environnement : rubrique 1.1.2.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage vertical : - Profondeur - Diamètre	90 m de profondeur De 650 à 315 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Saponay (Aisne)
Parcelle cadastrée 0B1126

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3 ° 4 7 ' 0 5 " 39 Lat. 4 9 ° 1 9 ' 2 5 " 57

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Saponay

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone ZNIEFF la plus proche est une zone ZNIEFF de Type I, elle se situe à 10 m en amont du projet de forage, elle ne sera pas impactée ni par les prélèvements, ni par les travaux. En effet, la nappe captée est captive à semi-captive, aucune incidence en phase d'exploitation n'est à attendre sur les zones naturelles à proximité du fait de la déconnexion de la nappe vis-à-vis des zones naturelles superficielles.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage d'eau potable le plus proche est situé à 2,85 km à l'Est du projet de forage de Saponay, la limite de son périmètre de protection étant située à 2,75 km à l'Est du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 8 km au Nord du projet de forage sur le versant opposé de l'Ourcq, elle ne sera donc pas impactée par le prélèvement. Il s'agit des Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	- en phase travaux pendant le nettoyage, le développement et les pompages d'essai, avec un débit inférieur ou égal 70 m ³ /h pendant 24h : Volume < 5000 m ³ -en phase d'exploitation : débit journalier de 70 m ³ /h pendant 12 heures par jour, soit 840 m ³ /jour Prélèvement dans la nappe des sables de l'Yprésien supérieur
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	La masse d'eau souterraine sollicitée est l'aquifère des sables de l'Yprésien supérieur référencée comme la masse d'eau FRHG105 Eocène du bassin versant de l'Ourcq Un rabattement de la nappe sera engendré au droit de l'ouvrage. La nappe étant captive à semi-captive, le toit du réservoir ne sera pas dénoyé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 8 km au Nord du projet de forage sur le versant opposé de l'Ourcq, elle ne sera donc pas impactée par le prélèvement. Il s'agit des Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Un calcul d'incidence sur les zones naturelles a été effectué (présent en annexe 7), il a montré la non influence du prélèvement sur la zone à dominante humide de l'Ourcq et la rivière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Au moment des travaux déplacement du matériel de forage. Les travaux sont prévus pour une durée de 15 jours. En phase exploitation, accès uniquement au maître d'ouvrage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les travaux sont susceptibles d'engendrer du bruit notamment pendant les phases de foration. Au vu de l'environnement, cela ne générera pas de risques particuliers. Aucune nuisance sonore en exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	De faibles vibrations sont possibles pendant les phases de foration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pendant les phases de nettoyage, de développement et de pompages d'essai, des rejets d'eau auront lieu. Les eaux pompées seront rejetées au Nord de la parcelle à environ 100 m au Nord. Ces eaux s'infiltreront en nappe naturellement. Les travaux n'auront pas d'incidences qualitatives sur le milieu ni quantitative. Une décantation préalable des eaux aura lieu avant rejet
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déblais de foration sont réputés inertes et non pollués. Ils seront évacués du site à la fin des travaux vers une filière de stockage adaptée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une annexe 7 est jointe au présent document.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, il nous paraît non nécessaire de réaliser une évaluation environnementale car les incidences calculées sur la base de données locales (transmissivité, coefficient d'emménagement) indiquent que l'incidence du prélèvement sur l'Ourcq et la zone à dominante humide associée est nulle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Complément Examen au cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Trugny

le, 28/09/2022

Signature

